

DISSENTING OPINION
OF JUDGE *AD HOC* AL-KHASAWNEH

Dissent is confined to land delimitation — Importance of putting to rest a long running dispute — Ambiguity of 1858 Treaty — Producing no less than six arbitrations — And bilateral commissions — And negotiations — Court dealing with various aspects of dispute since 2005 — 2015 Judgment and present Judgments are res judicata — In conflict with earlier res judicata decisions — Caribbean shore in general retreat — New point chosen by Court ephemeral — And unjustified — Alexander Point submerged by sea but still identifiable — Mouth of river was not crucial for territorial delimitation — Discontinuous, elongated lagoons suggest a recently disappeared caño — Represent border between Parties — Harbor Head Lagoon and land barrier under Nicaraguan sovereignty — But no maritime entitlements — Lack of reasoning and based on hope — Clarification as to voting on dispositif.

I am essentially in agreement with my learned colleagues with regard to the maritime delimitation effected in the Caribbean Sea and the Pacific Ocean. A difference of opinion with the majority with respect to the scope of the concept of equity on delimitation in the Pacific warrants a separate declaration and will be enunciated therein.

It is on land that I regrettably part company with my colleagues, as I am unconvinced of their findings and remain unpersuaded by the reasoning underlying those findings. I must therefore dissent.

Before explaining in detail the reasons that led me to take this position, I wish to make some general introductory remarks.

It is incontestable that the aim of any judicial settlement is to put to rest, on the basis of law, an existing dispute before a judicial body. In the case of the Court, the principal judicial organ of the United Nations, a solution of an extant dispute on the basis of international law helps also in the preservation of international peace — which is one of the highest aims of the Organization — and in preventing or at least minimizing conflict between its Member States.

This consideration assumes a special pertinence in the present case(s) given a long history of conflict, centring mainly on territorial disputes between the Parties, that started even before the conclusion of the Treaty of Limits of 1858 between them. It says much about the “creative” ambiguity of that Treaty that it has since generated no less than six Awards on

OPINION DISSIDENTE
DE M. LE JUGE *AD HOC* AL-KHASAWNEH

[Traduction]

Dissension limitée à la délimitation terrestre — Importance de résoudre un différend de longue date — Ambiguïté du traité de 1858 — A l'origine de pas moins de six arbitrages — Et de commissions bilatérales — Et de négociations — Cour saisie depuis 2005 de plusieurs aspects du différend — Arrêt de 2015 et présents arrêts revêtus de l'autorité de la chose jugée — En contradiction avec des décisions antérieures également revêtues de l'autorité de la chose jugée — Recul général de la côte caraïbe — Caractère éphémère du nouveau point choisi par la Cour — Et caractère injustifié — Point Alexander recouvert par la mer mais toujours identifiable — Embouchure du fleuve n'étant pas cruciale pour la délimitation territoriale — Présence de lagunes discontinues et allongées suggérant l'existence d'un caño disparu récemment — Constituant la frontière entre les Parties — Lagune de Harbor Head et cordon littoral relevant de la souveraineté du Nicaragua — Mais ne générant aucun droit maritime — Décision dénuée de fondement et reposant sur un simple espoir — Explication de vote sur le dispositif.

Je suis pour l'essentiel d'accord avec mes éminents collègues en ce qui concerne la délimitation maritime effectuée dans la mer des Caraïbes et l'océan Pacifique. Mon opinion diverge néanmoins de celle de la majorité pour ce qui est de la portée de la notion d'équité et de l'application que la Cour en a faite à la délimitation dans le Pacifique, et je l'exposerai dans une déclaration distincte.

C'est au sujet de la délimitation terrestre que je regrette de ne pouvoir m'associer à mes collègues, n'étant pas convaincu par des conclusions dont le raisonnement qui les sous-tend me laisse sceptique. Je ne puis donc souscrire à leur avis.

Avant d'exposer en détail les raisons qui m'ont amené à cette position, je tiens à faire quelques observations liminaires à caractère général.

L'objectif de tout règlement judiciaire est sans conteste de résoudre, devant une instance judiciaire et conformément au droit, un différend existant. Dans le cas de la Cour, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, le règlement d'un différend pendant sur la base du droit international contribue également à la préservation de la paix internationale — l'un des buts suprêmes de l'Organisation — et à la prévention ou, à tout le moins, à la réduction des conflits entre les Etats Membres.

Cette considération revêt une importance particulière dans la ou les présentes affaires car ce conflit de longue date, qui porte essentiellement sur des différends territoriaux entre les Parties, a débuté avant même la conclusion entre celles-ci du traité de limites de 1858. Cela en dit long sur l'ambiguïté «créative» de ce traité qui est à l'origine de pas moins de six

its interpretation and application, a number of bilateral commissions, and stalled bilateral negotiations right up to the first recourse to the Court in 2005¹. The Court itself has had to deal with various aspects of this ongoing territorial dispute, in the course of which it effected, in its 2015 Judgment, a partial and imprecise delimitation of the area in question, the northern part of Isla Portillos. That partial delimitation, curiously made in the context of a case on State responsibility, has undoubtedly the force of *res judicata*. Moreover, the findings in the present Judgment are largely predicated on those of the 2015 Judgment where, as a primary example, the Court chose the mouth of the San Juan River, as it stood then, as the boundary between the two States rather than the original starting-point of the land boundary fixed by General Alexander, which is now long submerged at sea. The latter is nevertheless still identifiable and capable of providing a starting-point for territorial delimitation by linking it to the nearest point on shore (see figures 84 and 85 of the Report of the Court-Appointed Experts, reproduced below).

Thus, in effect, we are faced with two sets of conflicting decisions, each possessing the force of *res judicata*: on the one hand, the Cleveland Award of 1888 and the first and second Alexander Awards of 1897 and, on the other hand, the 2015 Judgment, in which the Court, at paragraph 92, concluded that “the territory under Costa Rica’s sovereignty extends to the right bank of the Lower San Juan River as far as its mouth in the Caribbean Sea” and the present Judgment, which fixes the starting-point for territorial delimitation at the sandspit at the mouth of the river (para. 71).

Had the shore as it stands today displayed any inclination to stability, there could have been some justification to choose the new point(s), but the geographical and geomorphic realities of the shore of the Caribbean in question attest that there has been an ongoing coastal retreat over the last 160 years since the conclusion of the 1858 Treaty. How literally true is Shakespeare’s sonnet:

“ . . . I have seen the hungry ocean gain
Advantage on the kingdom of the shore”².

This general coastal retreat will most probably continue. Both the Court-appointed experts acknowledged this much and the Court concurred, resorting to a fixed hinge point at sea to ensure against medium and long-term changes to the mouth of the river. Thus — and this is not without irony — a point at sea possessing a long pedigree, which is described precisely in the 1858 Treaty, the Cleveland Award, and the first

¹ *Dispute regarding Navigational and Related Rights (Costa Rica v. Nicaragua)*, Application instituting proceedings filed by Costa Rica on 29 September 2005.

² William Shakespeare, *Sonnet 64* (1609).

sentences sur ses interprétation et application, de la constitution de plusieurs commissions bilatérales et de la tenue de négociations bilatérales qui se sont enlisées jusqu'à la première saisine de la Cour en 2005¹. Celle-ci a déjà dû traiter de plusieurs aspects de ce différend territorial en cours et, dans son arrêt de 2015, a procédé à une délimitation partielle et imprécise de la zone concernée, la partie septentrionale d'Isla Portillos. Cette délimitation partielle, curieusement effectuée dans le cadre d'une affaire portant sur la responsabilité de l'Etat, est indubitablement revêtue de l'autorité de la chose jugée. En outre, les conclusions du présent arrêt sont largement fondées sur celles de l'arrêt de 2015, dans lequel, à titre d'exemple principal, la Cour a choisi comme frontière entre les deux Etats l'embouchure du fleuve San Juan, telle qu'elle se présentait alors, plutôt que le point de départ initial de la frontière terrestre, depuis longtemps situé sous la mer, qu'avait déterminé le général Alexander. Ce point est néanmoins toujours identifiable et, relié au point le plus proche sur la côte, il peut servir de point de départ à la délimitation territoriale (voir figures 84 et 85 du rapport des experts désignés par la Cour, reproduites ci-après).

Aussi devons-nous concilier deux ensembles de décisions contradictoires, toutes revêtues de l'autorité de la chose jugée: d'une part, la sentence Cleveland de 1888 et les première et deuxième sentences Alexander de 1897 et, d'autre part, l'arrêt de 2015 dans lequel la Cour a conclu, au paragraphe 92, que «le territoire relevant de la souveraineté du Costa Rica s'étend[ait] à la rive droite du cours inférieur du San Juan jusqu'à l'embouchure de celui-ci dans la mer des Caraïbes», ainsi que le présent arrêt qui fixe le point de départ de la délimitation territoriale à l'extrémité de la flèche littorale située à l'embouchure du fleuve (par. 71).

Si la côte dans sa configuration actuelle avait semblé devoir rester stable, le choix d'un ou de plusieurs nouveaux points aurait pu trouver quelque justification, mais les réalités géographiques et géomorphiques de la portion en question de la côte caraïbe témoignent du recul constant que celle-ci a subi au cours des cent soixante dernières années, soit depuis la conclusion du traité de 1858. Que de vérité dans ce sonnet de Shakespeare pris au sens littéral:

«Quand je vois l'Océan affamé
empiéter sur le royaume du rivage.»²

Ce recul général de la côte se poursuivra très probablement. Les deux experts désignés par la Cour l'ont largement confirmé, et celle-ci en est convenue, recourant à un point pivot fixe situé au large pour se prémunir des modifications à moyen et long terme de l'embouchure du fleuve. Ainsi, non sans ironie, un point historique situé en mer, décrit avec précision dans le traité de 1858, la sentence Cleveland et les première et

¹ *Différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua)*, requête introductive d'instance soumise par le Costa Rica le 29 septembre 2005.

² William Shakespeare, *Sonnet 64* (1609).

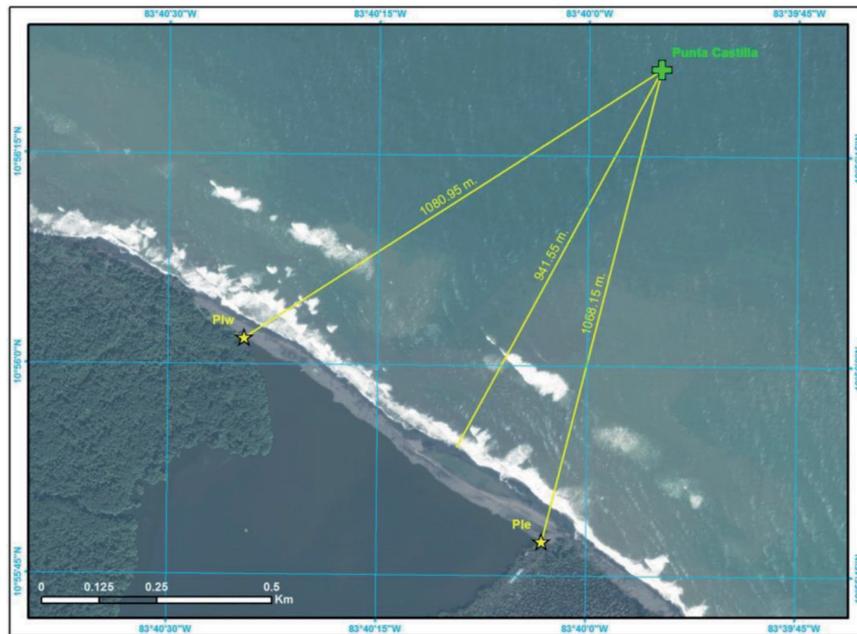


Figure 84. Distances between the location estimated for Punta de Castilla to the closest land point on a satellite image from 22 January 2016 and points Plw and Ple measured during the first site visit.

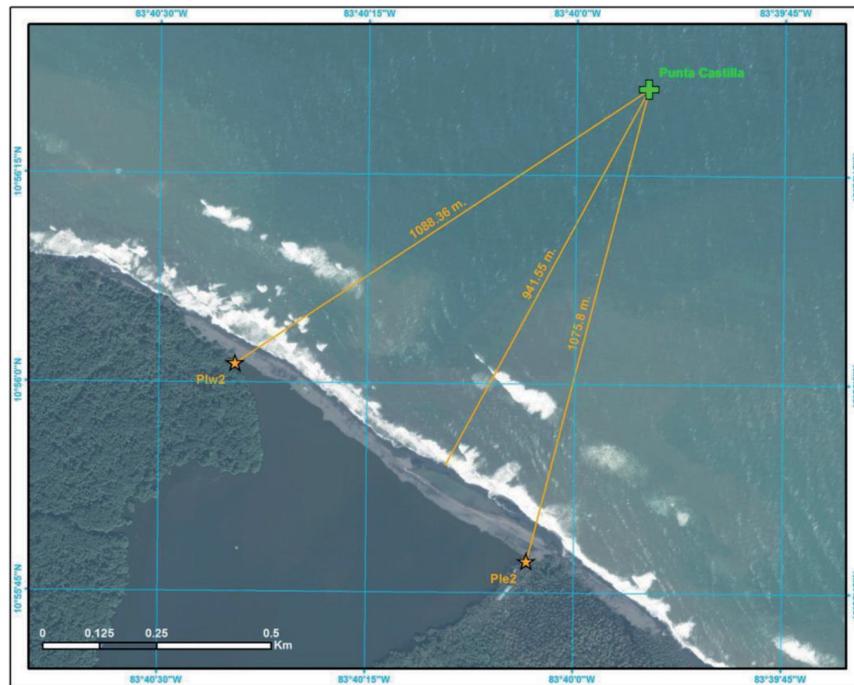


Figure 85. Distances between the location estimated for Punta de Castilla to the closest land point on a satellite image from 22 January 2016 and points Plw2 and Ple2 measured during the second site visit.

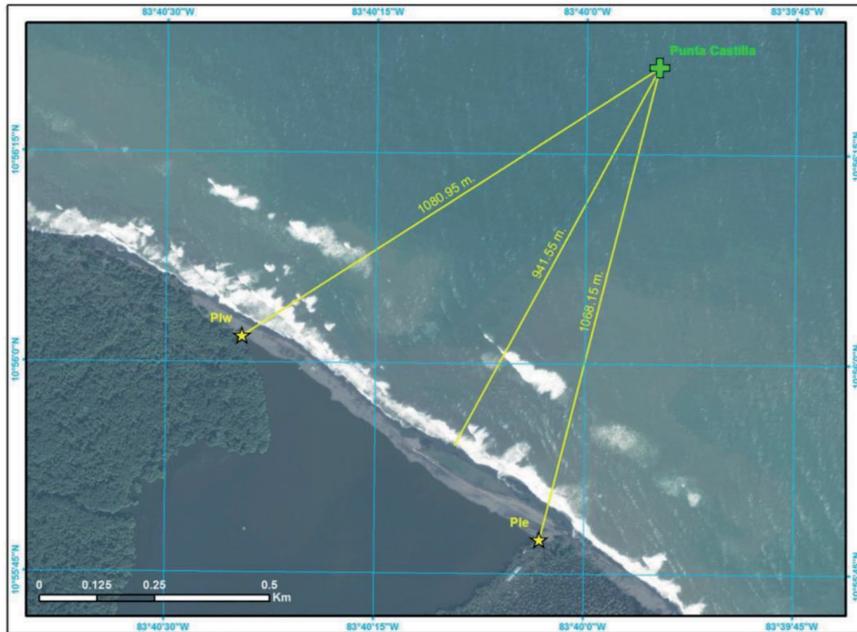


Figure 84. Distance entre l'emplacement estimé de Punta de Castilla et le point terrestre le plus proche sur une image satellite du 22 janvier 2016, et entre cet emplacement et les points Plw et Ple mesurés lors de la première visite sur les lieux.

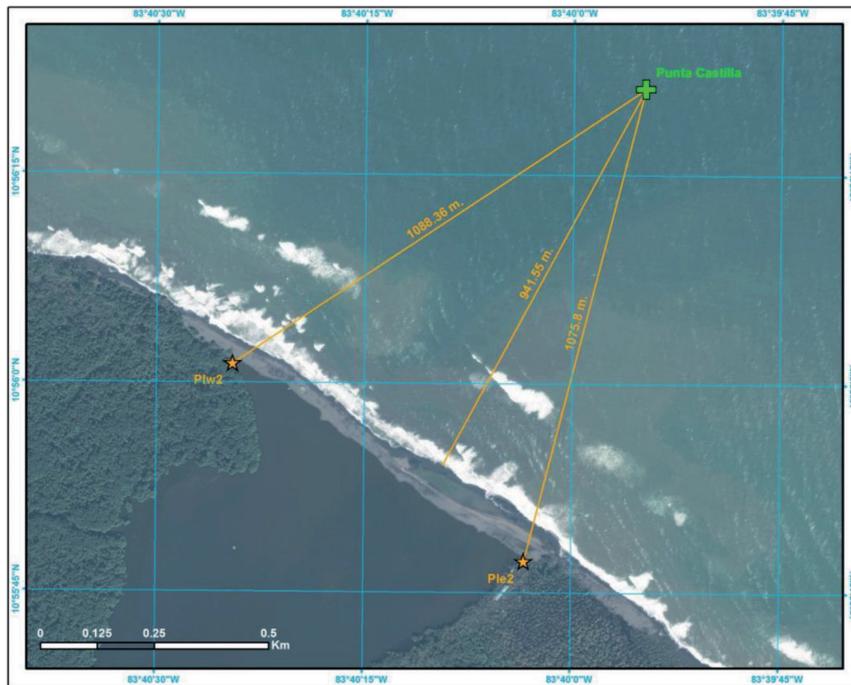


Figure 85. Distance entre l'emplacement estimé de Punta de Castilla et le point terrestre le plus proche sur une image satellite du 22 janvier 2016, et entre cet emplacement et les points Plw2 et Ple2 mesurés lors de la seconde visite sur les lieux.

and second Alexander Awards, has been replaced by another point linked to a hinge point at sea, the location of which varies according to where the mouth of the river is presently situated. But we can safely predict that the mouth of the river is ephemeral and may revert to empty again into Harbor Head Lagoon³. Would not the cause of the stability and permanence of boundaries, a concept of paramount importance to an international society made of sovereign States, have been better served, had the Court not abandoned the original delimitation fortified by the force of *res judicata* in favour of a shifting river and an ongoing general coastal retreat? And, should the existence of a lagoon enclosed from the sea by a sandbar and recognized by both Parties to be under Nicaraguan sovereignty not have alerted the Court to the fact that the area in dispute *had* been under Nicaraguan sovereignty before the river shifted to the north-west and that *a priori* the sea-abutting shore between it and the location of the mouth of the river must be under Nicaraguan sovereignty?

It is to these issues that I shall now turn. I start by acknowledging that, had the Court in its 2015 Judgment, and consequently in the present one, opted to commence the land boundary at the original Alexander Point, this would not coincide with the mouth of the river at its right bank. It would have left Nicaragua in possession of land on both sides of the river, but this is neither a calamitous occurrence nor one not contemplated by the two Arbitrators, President Cleveland and General Alexander. Thus, when President Cleveland was called upon to decide on “various points of doubtful interpretation communicated by Nicaragua”, he decided, in point 3 (I) of his 1888 Award that:

“The boundary line between the Republics of Costa Rica and Nicaragua, on the Atlantic Side, begins at the extremity of Punta de Castilla, at the mouth of the San Juan de Nicaragua River, *as they both existed on the 15th day of April 1858*. The ownership of any accretion to said Punta de Castilla is to be governed by the laws applicable to that subject.” (*Award in regard to the Validity of the Treaty of Limits between Costa Rica and Nicaragua of 15 July 1858* (22 March 1888), United Nations, *Reports of International Arbitral Awards (RIAA)*, Vol. XXVIII, p. 209; emphasis added.)

Almost ten years later, when, in 1897, it had become clear that Punta de Castilla was already submerged under the sea, General Alexander fixed the starting-point of the land boundary by reference to that point. As Nicaragua points out in its written pleadings⁴, he was not looking for

³ Report of the Court-Appointed Experts, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 77, para. 195.

⁴ *Dispute concerning the Land Boundary in the Northern Part of Isla Portillos (Costa Rica v. Nicaragua)*, Counter-Memorial of the Republic of Nicaragua, 18 April 2017, p. 25, para. 3.22.

deuxième sentences Alexander, a été remplacé par un autre point lié à un point pivot situé en mer, dont l'emplacement varie selon l'emplacement de l'embouchure du fleuve. On peut toutefois prédire sans crainte de se tromper que ce dernier emplacement est éphémère et que le fleuve pourrait à nouveau se jeter dans la lagune de Harbor Head³. La cause de la stabilité et de la permanence des frontières, notion essentielle pour une société internationale composée d'Etats souverains, n'aurait-elle pas été mieux servie si la Cour n'avait pas abandonné la délimitation initiale revêtue de l'autorité de la chose jugée en faveur d'un fleuve au cours fluctuant et d'une côte dont la ligne subit un recul constant et général? Et l'existence d'une lagune séparée de la mer par un cordon littoral et recon nue par les deux Parties comme relevant de la souveraineté du Nicaragua n'aurait-elle pas dû alerter la Cour sur le fait que la zone litigieuse *était* nicaraguayenne avant que le cours du fleuve ne s'oriente vers le nord-ouest et que, *a priori*, il devait en aller de même de la zone côtière située entre la lagune et l'embouchure du fleuve?

Ce sont ces questions que je vais maintenant examiner. Je commencerai par reconnaître que si, dans son arrêt de 2015 et, partant, dans le présent arrêt, la Cour avait choisi comme point de départ de la frontière terrestre le point Alexander initial, celui-ci n'aurait pas coïncidé avec l'embouchure du fleuve sur sa rive droite. Le Nicaragua aurait ainsi conservé un territoire des deux côtés du fleuve, mais il ne s'agit là ni d'une calamité ni d'une possibilité que n'avaient pas envisagée les deux arbitres, le président Cleveland et le général Alexander. Ainsi, le président Cleveland, appelé à se prononcer sur les différents « points d'interprétation douteuse indiqués par la République du Nicaragua », décida ce qui suit au point 3 1) de sa sentence arbitrale de 1888 :

« La frontière entre la République du Costa Rica et la République du Nicaragua du côté de l'Atlantique commence à l'extrémité de Punta de Castilla à l'embouchure du fleuve San Juan de Nicaragua, *en leur état respectif au 15 avril 1858*. La propriété de tous atterrissements à Punta de Castilla sera régie par le droit applicable en la matière. » (*Sentence arbitrale du président des Etats-Unis relative à la validité du traité de limites entre le Costa Rica et le Nicaragua du 15 juillet 1858*, décision du 22 mars 1888, Nations Unies, *Recueil des sentences arbitrales (RSA)*, vol. XXVIII, p. 209; les italiques sont de moi.)

Près de dix ans plus tard, lorsque, en 1897, il était devenu évident que Punta de Castilla était déjà recouverte par la mer, le général Alexander a fixé le point de départ de la délimitation terrestre par référence à ce point. Comme le Nicaragua le souligne dans ses pièces écrites⁴, M. Alexander ne

³ Rapport des experts désignés par la Cour, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 77, par. 195.

⁴ *Frontière terrestre dans la partie septentrionale d'Isla Portillos (Costa Rica c. Nicaragua)*, contre-mémoire de la République du Nicaragua (18 avril 2017), p. 25, par. 3.22.

the mouth of the river, which would have been a much easier task than trying to find out where Punta de Castilla was located, because he recognized the latter to be where the fixed starting-point for the border was to be found.

Any lingering doubt that General Alexander was looking for the mouth of the river is dispelled by the operative part of his first Award. He expressly determined that the coast of the eastern extremity of Harbor Head Lagoon was Punta de Castilla, and that from there “the boundary line shall turn to the left, or south-eastward, and shall follow the water’s edge around the harbor *until it reaches the river proper* by the first channel met”⁵ (emphasis added). It is abundantly clear that the starting-point was not the river mouth.

There is also ample evidence that, in the bilateral commissions that met after the rendering of the Award, both Parties viewed the original Alexander Point as the starting-point of land delimitation and strove to identify and repair the first marker placed by General Alexander, which had been submerged by the sea, by linking the Alexander Point to points further inland.

Indeed, when one assesses the position of the Parties over the past 120 years since the Alexander Award was rendered, one cannot but notice that there had been long-term acceptance by the Parties of the original starting-point of boundary delimitation and that this state of affairs remained so until recently when the Court started to be seised by the disputes between the Parties.

Turning to the question of whether there is a water channel connecting the river and Harbor Head Lagoon, I differ with my learned colleagues in drawing firm conclusions from the existence of “elongated . . . coast-parallel lagoons”.

While there is no continuous water channel connecting the lagoon and the river at present, the experts indicated that “in the *recent past*” (emphasis added), there was a “channel-like water gap between the spit and firm land, and that the Los Portillos/Harbor Head Lagoon was connected to the sea via the San Juan River”⁶. Given this, I respectfully believe that the firm inference my colleagues made somewhat hastily from the fact that, at the time of their visit, the experts found this channel to be disconnected, does not lead to the conclusion that the shore abutting the Caribbean and the partly dried channel is under Costa Rican sovereignty.

It is worth recalling that in arid parts of the world it is common to delineate boundaries by reference to dried or partly dried riverbeds. I am

⁵ *First Award of the Engineer-Umpire, under the Convention between Costa Rica and Nicaragua of 8 April 1896 for the Demarcation of the Boundary between the Two Republics* (30 September 1897), RIAA, Vol. XXVIII, p. 220.

⁶ Report of the Court-Appointed Experts, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 26, para. 100.

cherchait pas l'embouchure du fleuve, ce qui aurait été bien plus aisé que de tenter de localiser Punta de Castilla, car il reconnaissait ce dernier point comme l'endroit où devait se trouver le point de départ fixe de la frontière.

Tout doute qui pourrait persister quant au fait que le général Alexander cherchait l'embouchure du fleuve est dissipé par le dispositif de sa première sentence. Il y est expressément exposé que l'extrémité orientale de la lagune de Harbor Head était Punta de Castilla, et que, à partir de là, «la ligne frontière obliquera[it] vers la gauche, en direction du sud-est, et suivra[it] le rivage autour du port *jusqu'à atteindre le fleuve proprement dit* par le premier chenal rencontré»⁵ (les italiques sont de moi). Il est on ne peut plus clair que le point de départ ne se trouvait pas à l'embouchure du fleuve.

Il est aussi amplement prouvé que, dans les commissions bilatérales qui se sont réunies après le prononcé de la sentence, les deux Parties, qui considéraient le point Alexander initial comme le point de départ de la délimitation terrestre, se sont efforcées de retrouver et de remettre en état la première borne que le général avait placée et qui avait été recouverte par la mer, en reliant le point Alexander à des points situés à l'intérieur des terres.

En effet, lorsque l'on examine leur position au cours des cent vingt années écoulées depuis le prononcé de la sentence Alexander, force est de constater que les Parties avaient accepté de longue date le point de départ initial de la délimitation frontalière, et ce, jusqu'à ce que la Cour soit récemment saisie des différends qui les opposent.

Quant à la question de savoir s'il existe un chenal reliant le fleuve et la lagune de Harbor Head, mon opinion diffère de celle de mes éminents collègues, qui ont tiré des conclusions définitives de l'existence de «lagunes ... allongées parallèles à la côte».

S'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de chenal continu reliant la lagune au fleuve, les experts ont néanmoins indiqué que, «dans un *passé récent*» (les italiques sont de moi), «il existait une passe formant une sorte de chenal entre la langue et la terre ferme, et que la lagune de Los Portillos/Harbor Head était reliée à la mer via le San Juan»⁶. Je crois donc que la déduction définitive que mes collègues ont tirée quelque peu hâtivement du constat, établi par les experts au moment de leur visite, que ce chenal n'était pas connecté au fleuve, ne conduit pas à la conclusion que la côte caraïbe et le chenal partiellement asséché relèvent de la souveraineté du Costa Rica.

Il convient de rappeler que, dans des régions arides du monde, il est fréquent de tracer des frontières par référence au lit de rivières totalement

⁵ *Première sentence de l'ingénieur arbitre, convention entre le Costa Rica et le Nicaragua du 8 avril 1896 pour la démarcation de la frontière entre les deux républiques*, décision du 30 septembre 1897, *RSA*, vol. XXVIII, p. 220.

⁶ Rapport des experts désignés par la Cour, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 26, par. 100.

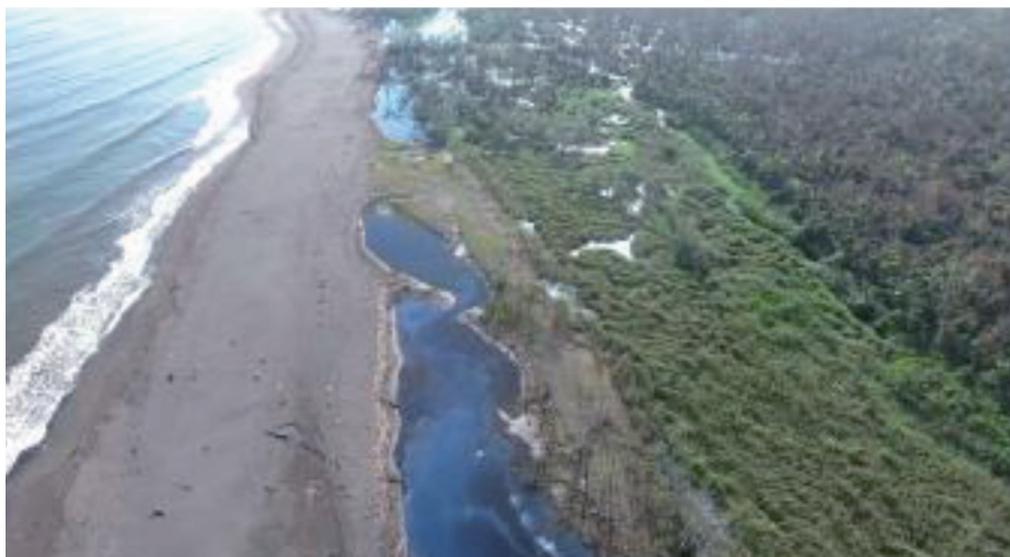


Figure 41. Report of the Court-Appointed Experts, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 35.

strongly inclined to the view that those elongated but discontinuous lagoons running parallel to the Caribbean shore were what was meant by the experts when they spoke of a channel-like water gap between the pit and the firm land that existed “in the recent past”⁷.

This I believe is the boundary between the Parties. The majority however dismissed this evidence and chose to believe that such a *caño* had been submerged by the sea. But this conclusion is not supported by any evidence and remains pure conjecture.

Turning to the sand barrier separating the water of the lagoon from the sea, which is recognized by Costa Rica to be under Nicaraguan sovereignty “in so far as [it] remains above [sea level]”⁸, the Judgment came to the conclusion that it does not generate maritime entitlements.

This conclusion is totally unreasoned. No analysis is offered as to why a piece of *terra firma* abutting the shore should not have maritime entitlement, not even in the territorial sea where judicial discretion is expressly constrained. It is self-evident that this conclusion has no basis in law and is no more than a necessary consequence of the wrong decision on the appurtenance of the shore from the end of the sand barrier till the mouth of the river to Costa Rica.

Not knowing what to do with this inconvenient fact, the Court decided to do nothing in the hope that the hungry waves and the sands would

⁷ Report of the Court-Appointed Experts, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 26, para. 100.

⁸ CR 2017/14, p. 27, para. 10 (2) (a) (Ugalde Alvarez, Final submissions in the *Land Boundary* case).



Figure 41. Rapport des experts désignés par la Cour, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 35.

ou partiellement asséchées. Je suis fortement enclin à penser que les lagunes allongées mais discontinues s'étendant parallèlement à la côte caraïbe correspondent à ce que les experts entendaient par une passe formant une sorte de chenal entre la langue et la terre ferme qui existait «dans un passé récent»⁷.

Là se trouve, selon moi, la frontière entre les Parties. La majorité a toutefois rejeté cet élément et choisi de croire que ce *caño* a été submergé par la mer. Or cette conclusion n'est étayée par aucun indice et demeure pure conjecture.

Pour ce qui est du cordon littoral séparant les eaux de la lagune de la mer, reconnu par le Costa Rica comme relevant de la souveraineté du Nicaragua «pour autant qu'[il] soit émergé en permanence»⁸, la Cour a conclu qu'il ne générerait pas de droits maritimes.

Cette conclusion est totalement dénuée de fondement. Il n'est pas expliqué pourquoi une parcelle de *terra firma* longeant la côte ne devrait pas générer de droits maritimes, pas même dans la mer territoriale où se limite expressément le pouvoir discrétionnaire du juge. Il va sans dire que cette conclusion, dépourvue de toute base juridique, n'est rien d'autre que la conséquence nécessaire de la décision erronée prise au sujet de la côte située entre l'extrémité du cordon littoral et l'embouchure du fleuve, qui a été attribuée au Costa Rica.

Ne sachant comment traiter ce fait embarrassant, la Cour a décidé de n'en rien faire, dans l'espoir que les flots affamés et le sable remédieraient

⁷ Rapport des experts désignés par la Cour, CRNIC-CRNIP 2017/18, p. 26, par. 100.

⁸ CR 2017/14, p. 27, par. 10, al. 2), s.-al. a) (Ugalde Alvarez, conclusions finales en l'affaire relative à la *Frontière terrestre*).

rectify what the Court did not do, thus giving a new and literal meaning to a line by Hafez of Shiraz: “The house of hope is built on sand.”⁹

It is equally possible that the early demise of the sand barrier will not meet the Court’s expectations and that through sedimentation or human actions the lagoon itself will transform into *terra firma* enclosed in Costa Rica’s territory, but not entitled to a maritime space. The Court’s decision carries the seed of a future dispute.

Before ending this dissenting opinion, I wish to make two clarifications:

First, paragraph 2 of the *dispositif* amalgamates two proposals that are in reality eminently separable, namely Costa Rican sovereignty over the whole northern part of Isla Portillos, including its coast and, as an exception, Nicaraguan sovereignty over the Harbor Head Lagoon and the sandbar separating it from the Caribbean. I had no choice but to vote against the paragraph as a whole. This vote in no way detracts from my opinion that the lagoon and sandbar appertain to Nicaragua.

Secondly, I voted in favour of paragraph 3 (b) of the *dispositif* which finds that Nicaragua must remove its military camp from Costa Rican territory. This vote reflects my view that notwithstanding my continued opinion that the area in question is not Costa Rican, in view of the earlier finding of the Court in paragraph 2 of the *dispositif*, the withdrawal of the military camp is a necessary consequence of that finding.

(Signed) Awn AL-KHASAWNEH.

⁹ Shams-ud-din Mohammed, better known as Hafez of Shiraz (born circa 1320 AD) is one of the greatest poets not only of Iran and Islam but of humanity at large. The full quotation is:

“The house of hope is built on sand,
And life’s foundations rest on air.”

à son inaction, donnant ainsi un sens nouveau et littéral à ce vers de Hafez de Chiraz : «La maison de l'espérance est bâtie sur du sable.»⁹

Il est tout aussi possible que la disparition précoce du cordon littoral ne réponde pas aux attentes de la Cour et que, en raison de la sédimentation ou des activités humaines, la lagune elle-même devienne une *terra firma* enclavée en territoire costa-ricien, mais ne donnant pas droit à un espace maritime. La décision de la Cour porte les germes d'un différend futur.

Avant de terminer le présent exposé de mon opinion dissidente, je tiens à apporter deux précisions.

Premièrement, le deuxième point du dispositif amalgame deux propositions qui sont en réalité tout à fait distinctes, à savoir la souveraineté du Costa Rica sur toute la partie septentrionale d'Isla Portillos, y compris sa côte, et, à titre d'exception, la souveraineté du Nicaragua sur la lagune de Harbor Head et le cordon littoral séparant celle-ci de la mer des Caraïbes. Si je n'avais d'autre choix que de voter contre ce point dans son intégralité, je ne me suis néanmoins en rien départi, ce faisant, de ma conviction que la lagune et le cordon littoral appartiennent au Nicaragua.

Deuxièmement, j'ai voté en faveur de l'alinéa *b*) du troisième point du dispositif, où la Cour dit que le Nicaragua doit retirer son campement militaire du territoire costa-ricien. J'entends par ce vote indiquer que, si je reste convaincu que la zone en question n'est pas costa-ricienne, je conviens néanmoins que le retrait du campement militaire est une conséquence nécessaire de la conclusion tirée par la Cour au deuxième point du dispositif.

(Signé) Awn AL-KHASAWNEH.

⁹ Chems ed Din Mohammed, plus connu sous le nom de Hafez de Chiraz (né vers 1320), est l'un des plus grands poètes non seulement d'Iran et de l'Islam, mais aussi de l'humanité tout entière. La citation intégrale est la suivante :

«La maison de l'espérance est bâtie sur du sable,
Et la vie, sur du vent.»